



Arrêt de travail et visite de reprise

Par **Mmb1**, le **13/05/2020 à 19:29**

Bonjour,rnrnJ'ai été en arrêt de travail en 2014 pour un problème à l'épaule suite à une chute. Mon médecin m'a gardé en soin et, il y a 3 mois, je me suis encore fait arrêter pour mon épaule car j'ai porté un truc lourd à la maison et mon médecin a fait passer ça en A.T., du coup, il m'a arrêté 3 mois et là, ça va beaucoup mieux, je vais reprendre le travail.rnrnJe sais que le médecin du travail va connaître les dates de mon arrêt mais ce que je voulais savoir c'est s'il va être au courant que mon arrêt est dû à celui de 2014 ou pas ? Aussi je voulais savoir si dans notre dossier médical il y a toute les périodes d'arrêt de travail, même inférieures à 30 jours. rnrnsmsrtvi beaucoup pour vos réponses.

Par **morobar**, le **14/05/2020 à 08:37**

Bonjour,rnrn[quote]rnrnmon médecin a fait passer ça en A.T., rnrn[/quote]rnrnLa rechute d'AT est possible. Mais l'employeur risque de contester.rnrn[quote]rnrnil m'a arrêté 3 moisrnrn[/quote]rnrnil faut que vous sollicitiez un rendez-vous de pré-reprise auprès du médecin du travail, 2 ou 3 semaines avant la reprise effective (30 jours maxi); puis prévenir l'employeur au plus tôt pour lui indiquer la date de reprise.rnrnle MDT délivre au salarié une fiche (et non un bon de visite)rnrn<https://www.ameli.fr/entreprise/vos-salaries/retour-emploi/visite-pre-reprise>

Par **Mmb1**, le **14/05/2020 à 12:57**

En faite comme j'ai été en reprise avec soin donc mon At est toujours rester ouvert. Je vais reprendre le travail car je vais beaucoup mieux ma question C'est est ce que le médecin de

travail sait que mon arrêt est du a celui de 2014 ou non. Comment ce passe la visite médicale de reprise est ce que le médecin m'osculte ou C'est juste un entretien. Quelle sont les éléments dans mon dossier médicale est ce qu'il a tout mes arrêts même inférieur à 30 jours. Merci

Par **morobar**, le **14/05/2020** à **18:32**

[quote]rn C'est juste un entretienrn[/quote]rnJ'ai passé hélas des dizaines de visite, j'ai toujours fait pipi, ausculté, de temps à autre radio, ECG...rnMais jamais un simple bavardage.rnCompte tenu de ma position, quelques tentatives pour connaitre la politique générale de l'entyrerpise et le ,cas échéant mes rapports avec la direction (compagnie mondiale).rnLe MDT n'est pas avisé de vos arrêts de travail, uniquement de ceux qui génèrent la visite de reprise.

Par **Mmb1**, le **14/05/2020** à **19:21**

Ok je comprend mieux alors du coup il sera au courant que de mon arrêt pour lequel ma visite de reprise est nécessaire et que j'aurais un examen médical. Merci beaucoup MOROBAR d'avoir pris le temps de répondre et merci pour vos réponse.